

# KIT DE DEMARRAGE



les 7 et 8 octobre 2021 de 9 h à 16 h 30  
dans nos locaux à Balma (31)

## PROGRAMME

Vous **débutez** votre activité libérale, vous souhaitez **réussir** cette nouvelle étape mais vous redoutez les tâches administratives ? Vous avez peur de faire de mauvais choix ?

Nous vous offrons deux jours de formation pour vous **guider** et vous **rassurer**.

Ce moment de **partage** et d'**échange** avec vos confrères IDEL sera animé par :

- ▶ Caroline FERRER, infirmière libérale et vice-présidente de l'ANGIIL
- ▶ Pascale COQUERET, comptable et salariée de l'ANGIIL

Inscrivez-vous dans [votre espace adhérent](#), par téléphone 05 61 58 37 37  
ou par mail [infos@angiil.com](mailto:infos@angiil.com). (places limitées)

### JEUDI 7 OCTOBRE

9 h Café d'accueil

9 h 15 à 12 h Les Contrats

Pour bien démarrer, ayez le bon réflexe, signez un contrat adapté :

- **Entre collègues :**
  - ▶ contrats de remplacement ou de collaboration,
  - ▶ comment envisager un partage de frais : local, électricité, achats...
- **Entre époux :**
  - ▶ incidence fiscale des régimes matrimoniaux.

### VENDREDI 8 OCTOBRE

9 h Café d'accueil

9 h 15 à 12 h Conseils pour votre gestion fiscale et comptable

- **Quel régime fiscal choisir ?**
  - ▶ micro BNC
  - ▶ ou déclaration contrôlée ?
- **Qu'est-ce qu'une dépense professionnelle ?**

### pauses déjeuner

Nous pourrions continuer les échanges au cours du repas dans un restaurant proche (comptez une quinzaine d'euros)

13 h 30 à 16 h 30 Démarches administratives et fiscales

- L'accompagnement, les missions et les avantages de l'ANGIIL
- **Votre nouvelle couverture sociale de travailleur indépendant :**
  - ▶ maladie, accident du travail, maternité : les risques couverts par vos cotisations obligatoires et facultatives (URSSAF et CARPIMKO ; assurances Loi Madelin et plan d'épargne retraite).
- **Les inscriptions aux sites internet incontournables pour votre profession.**

14 h à 16 h 30 Nomenclature des actes infirmiers

- **Les modifications de NGAP depuis le nouvel avenant 6 à la convention des infirmières :**
  - ▶ la convention
  - ▶ les principaux actes
  - ▶ les majorations